

SEANCE DU 10 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan, salle de Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

Etaient présents : MM. RIVIERE, Mme DALLAS, M. SABATHIER, Mme GABRIEL, M. MARTET, Mme PIROVANO, M. MOROSI, Mme BARBÉ, Mme DOUCET, MM. DANFLOUS, PORTA, WARNIEZ

Monsieur Jean-Pierre SAINTE-MARIE absent et excusé a donné procuration à M. RIVIERE

Madame JACQUEY DATAS Stéphanie absente et excusé a donné procuration à Mme DALLAS

Monsieur FERRERA Jean-Louis absent et excusé a donné procuration à M. SABATHIER

Monsieur WARNIEZ est élu secrétaire de séance

**Cession du terrain
Lot n°14 du
Lotissement
du Picadé**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal que Monsieur CHAVAROT Adrien domicilié à FAGET ABBATIAL (Gers) a proposé d'acquérir le lot n° 14 (1 038 m²) du lotissement du Picadé au prix de 42 000 € TTC.

Après discussion le Conseil Municipal décide :

- De vendre à Monsieur CHAVAROT Adrien le lot n° 14 au prix de 42 000 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette vente en l'étude de Maître Authié, Notaire à Seissan.

**Cession du terrain
Lot n° 12 du
Poucouron**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de sa rencontre avec Monsieur CLAVÉ Jean-Louis qui désire acquérir le lot n° 12 du lotissement du Poucouron d'une superficie de 1 736 m².

Monsieur CLAVÉ a fait une proposition à 45 000 € TTC, car un panneau publicitaire de 4 x 3 est disposé sur le terrain et occasionne une gêne d'occupation. Au vu de cet inconvénient, et considérant que ce terrain en vente de puis 13 ans, n'a jamais trouvé d'acquéreur à ce jour, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre ce lot à 45 000 € au lieu de 48 000 €.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après discussion :

Considérant que les ventes de terrains du lotissement du Poucouron restent à ce jour en sommeil, il serait raisonnable d'accepter la proposition de Monsieur CLAVÉ Jean-Louis pour un montant de 45 000 €.

Décide :

- De vendre le lot n° 12 du lotissement du Poucouron pour un montant de 45 000 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette vente en l'étude de Maître Authié, Notaire à Seissan.

**Location du logement n°1
1, place
Edouard
Lartet**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le logement n°1 de l'immeuble BIANNE sis 1 place Edouard Lartet a été rénové, il propose de le louer à Monsieur BARIL Claude qui est handicapé et habite au 1^{er} étage de cet immeuble.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE :

- De louer l'appartement 1, sis 1 place Edouard Lartet, à compter du 1^{er} février 2021 à Monsieur BARIL Claude, sur la base d'un bail à usage d'habitation de trois ans, renouvelable par tacite reconduction pour un montant de 350 € par mois avec une caution de 1 mois de loyer.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents concernant cette location.

**Convention
Petites
Villes de
Demain**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de Seissan a été labellisée au titre du programme « Petites Villes de Demain » par Monsieur le Préfet du Gers.

Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Il propose de signer cette convention qui a pour objet d'acter l'engagement des Communes de Seissan et Masseube avec l'Etat, et la communauté de communes Val de Gers.

Cette convention engagera la commune à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation.

Le Conseil Municipal, après réflexion, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'adhérer à cette convention de « Petites Villes de Demain »
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents.

Plan de financement - Réfection des façades de la mairie annexe D'Artiguedieu-Garrané Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal de projet de la réfection des façades de la mairie d'Artiguedieu-Garrané.

Il propose le plan de financement suivant :

DEPENSES

Coûts des travaux 29 021.00 € HT

Financement prévisionnel

- Etat DETR 40% 11 609.00 €

- Commune 60% 17 412.00 €

TOTAL 29 021.00 €

Après discussion le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce plan de financement et charge Monsieur le Maire de toutes demandes nécessaires à l'obtention des subventions demandées.

Plan de financement de l'Espace Ludo Sportif Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement de l'Espace Ludo Sportif qui complètera l'installation de loisirs d'activités sportives existante.

Au vu des diverses approches établies, il propose d'adopter le plan de financement suivant :

DEPENSES

Terrain multisports 53 410.00 € HT

- Structure 29 680 €

- Aspect bois de clôture 4 110 €

- Plateforme 19 620 €

Terrain de jeu 2 à 7 ans 9 722.00 € HT

Terrain de jeu 6 à 12 ans 10 000.00 € HT

TOTAL 73 132.00 € HT

FINANCEMENT

DETR 40% 29 253.00 €

LEADER 20% 14 626.00 €

REGION 10% 7 313.00 €

CAF 10% 7 313.00 €

COMMUNE 20% 14 627.00 €

TOTAL 73 132.00 €

**Passerelle
sur le Gers**

Monsieur le Maire présente Messieurs LALANE et LOPEZ du Cabinet INGC, maître d'œuvre de la passerelle et leur donne la parole.

Monsieur LOPEZ rappelle que la passerelle sur le Gers, de 20 ml de portée et de 1,40 ml de large sera en aluminium peint (couleur définie par l'ABF).

L'estimation du projet est de 121 000 € HT en un seul lot.

Le bureau d'étude expose que le fait de n'avoir pas dissocié les parties construction et terrassement ne permet pas d'optimiser l'investissement.

Le bureau d'étude propose de rendre infructueux le présent marché et de renégocier, comme prévu dans le règlement de consultation, avec les entreprises.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de suivre ces recommandations et de lancer une procédure de négociation.

Les nouvelles propositions seront examinées lors d'un prochain conseil municipal.

**Restes à
réaliser
2020**

Monsieur le Maire présente les restes des opérations d'investissement à réaliser en 2021 soit :

149 760 € sur les chantiers en cours
167 000 € en dépense seront inscrits au budget primitif 2021
et 87 000 € en recette (Subventions non reçues)

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

**Etude envi-
ronnementale
complémentaire
PLU**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les conclusions de la DREAL sur le projet de modification n°1 du PLU.

La DREAL, via la MRAE, demande des compléments d'informations environnementaux.

Monsieur le Maire propose de confier au Cabinet SCP Environnement l'évaluation environnementale, estimée au prix de 3 075 € HT.

Le Conseil Municipal donne son approbation à l'unanimité.

**Programme
de voirie
2021**

Monsieur le Maire rend compte des prévisions de réparations des voies communales par le SM3V, sur l'accès de l'Eglise d'Artiguedieu, le chemin du Périssat, le chemin d'Ader, le point-à-temps.
Le montant de ces travaux seront inscrits au budget 2021.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits
Et ont signé les membres du Conseil